



Rue de l'Esplanade 19

4141 Banneux

04/360.72.70

0495/85.30.07

lesmoufletsasbl@gmail.com

Comptes :

BE31 0682 3182 3155

BE39 0013 9231 0819

Projet pédagogique

Remarques préalables	3
<u>I. Enfant</u>	3
1. Sécurisation	3
2. Respect de l'enfant	4
3. Connaissance du monde et de soi	4
4. Développement	4
5. Autonomie	5
6. Socialisation	5
POURQUOI INTEGRER DES ENFANTS « A BESOINS SPECIFIQUES »	6
<u>II. Enfants - Professionnelles</u>	6
1. Observation	6
2. Formation professionnelle	7
3. Réunions d'équipe	7
4. Stagiaires	7
<u>III. Parents - professionnelles</u>	8
1. Lors de l'inscription	8
2. Familiarisation	9
3. Le matin et le soir	10
4. Via le cahier de communication	11
5. Lors des rencontres collectives	11
6. Secret Professionnel	11
<u>IV. Vécu de l'enfant « à la crèche »</u>	12
1. Vécu de la séparation	12
2. La répartition des enfants en groupes	13
3. Expression des émotions	14
4. Interactions	15
4.1 avec les autres enfants	
4.2 avec les professionnelles	
5. Activités proposées	16
5.1. Matériel	16
5.2. Horaire	17
6. Cadre et limites	18
7. Départ vers l'école	18
<u>V Hygiène et soins de santé</u>	19
1. Hygiène	19
2. Propreté sphinctérienne	19
3. Sommeil	20
4. Alimentation	20
5. Santé	22
6. Sécurité	22

Remarques préalables

Ce projet pédagogique est réfléchi et mis sur pied par l'ensemble de l'équipe de la « Crèche » et ce, de manière régulière et en tenant compte de l'évolution du vécu à la crèche, de l'évolution de nos pratiques, de nos réflexions suite aux formations suivies. De plus, nous réfléchissons régulièrement, lors de nos réunions d'équipe mensuelles, à l'adéquation entre le contenu de ce projet pédagogique et la pratique de terrain.

Ce projet pédagogique est le condensé de la manière dont nous percevons l'accueil au sein « des Mouflets » et des objectifs de travail que nous visons.

I. L'enfant

La Crèche est agréée pour accueillir 30 enfants âgés de 0 à 3 ans avec une ouverture aux enfants dits « à besoins spécifiques ». Cet accueil se fait sans discrimination de sexe, race ou religion.

Le projet d'accueil de la Crèche vise à permettre à chaque enfant :

1. de se sentir en sécurité physique et affective
2. d'être respecté dans son individualité propre
3. de développer sa connaissance du monde extérieur et sa confiance en lui
4. d'évoluer au mieux de ses compétences motrices, de communication
5. d'accroître son autonomie
6. d'établir des contacts sociaux positifs

1. Sécurisation de l'enfant

L'enfant ne pourra évoluer, se développer et acquérir de nouvelles compétences que s'il se sent bien dans le milieu d'accueil où il passe une bonne partie de sa journée.

Les enfants sont encadrés par un nombre limité de puéricultrices ce qui favorise son sentiment de sécurité, son bien-être et son intégration.

Chaque enfant, dès son entrée à la crèche, est accueilli puis encadré par une puéricultrice de référence qui encadre un groupe de maximum 6 enfants (présents par jour).

Cette puéricultrice est la personne prioritairement en contact avec l'enfant, qui, dans la mesure du possible et des horaires de chacun, l'accueille le matin, lui donne ses repas, le change, le cajole, joue avec lui. Ceci n'exclut pas les contacts de l'enfant avec d'autres puéricultrices mais permet 1) qu'une professionnelle connaisse plus finement l'enfant et 2) que les parents aient une personne ciblée à contacter pour échanger quant à l'intégration et à l'évolution de leur enfant.

La puéricultrice de référence accompagne l'enfant tout au long de son parcours à la crèche, aidant ainsi l'enfant à se sentir plus à l'aise lors des transitions et des passages d'un groupe à l'autre.

Ainsi notre structure est organisée en trois groupes d'âges (petits, moyens, grands) à chaque fois encadrés par deux puéricultrices. Chaque groupe fréquente un lieu de vie qui lui est propre, où les enfants peuvent prendre leurs habitudes et leurs repères. Les passages de groupe sont organisés à 3 moments de l'année (début d'année, après Pâques, début septembre). Les enfants se voient alors proposer, préalablement à ces passages, une adaptation progressive qui est facilitée par le fait que la puéricultrice de référence accompagne son groupe d'enfants.

La sécurisation de l'enfant est donc assurée, tant par la présence d'une personne de référence que par un aménagement des locaux permettant aussi une stabilité. Les différents lieux de vie sont pensés, adaptés en fonction du développement psychomoteur et affectif de chaque enfant. Nous tenons aussi à garder une certaine régularité dans les activités quotidiennes, cette régularité permettant à l'enfant d'avoir ses propres repères.

2. Respect de l'enfant

Chaque enfant est considéré comme une personne avec sa personnalité propre, ses compétences et difficultés spécifiques. Le respect de chaque individualité est un des principes majeurs de notre travail. Une marque de ce respect est le fait de considérer cet enfant comme un partenaire actif, comme un acteur de son développement.

Une part importante du temps de travail des professionnelles sera consacrée à l'échange avec les enfants, et ce, qu'elles que soient les modalités de cet échange (tactile, visuel, verbal...).

La Crèche se veut un lieu calme et « familial » dans le sens positif du terme. La présence de puéricultrices de référence, le nombre relativement restreint d'enfants présents dans chaque groupe, permettent à tous de pouvoir se connaître de manière approfondie. Les professionnelles auront à cœur, avant de prendre un enfant pour le changer ou lui donner à manger puis tout au long de l'activité, de le regarder, de lui parler, de lui expliquer ce qui va lui arriver. L'enfant pourra alors comprendre qui il est, ce qui lui arrive, ce qu'on lui fait et ce qu'il fait, qui s'occupe de lui. L'enfant se sentira alors progressivement reconnu en tant que personne. Il pourra comprendre ce que l'adulte attend de lui, pourra aussi apprendre progressivement à patienter car il saisit que l'adulte doit d'abord s'occuper d'un autre enfant par exemple. Il pourra enfin s'affirmer en tant que personne.

3. Connaissance du monde et de soi

Nous souhaitons fournir à tous les enfants, en tenant compte des spécificités de chacun, un encadrement et du matériel qui lui permettent de découvrir et d'explorer son environnement.

Une fois que ses besoins fondamentaux sont couverts, l'enfant peut consacrer son temps et son énergie à s'ouvrir au monde, à explorer le matériel, les situations, les relations sociales.

Au fur et à mesure qu'il apprend à connaître le monde, l'enfant apprend aussi à se connaître lui-même, à développer sa confiance en lui.

Les locaux sont aménagés de manière à favoriser cette connaissance de soi et du monde. Ils sont pensés pour permettre aux enfants :

- de se sentir en sécurité, paisibles,
- d'avoir à leur disposition un matériel riche et varié qui leur permet d'expérimenter, de découvrir, de manipuler
- de pouvoir réaliser des activités à des rythmes différents selon les enfants, de pouvoir, en parallèle, organiser différentes activités sans qu'elles n'interfèrent les unes avec les autres (les coins d'activités permettent ainsi aux enfants de réaliser différentes activités sans se gêner, sans entrer en conflit, sans réveiller les enfants qui dorment par exemple..)

4. Développement

Nous souhaitons mettre à disposition de tout enfant, quels que soient son âge et ses capacités, un milieu de vie stimulant et sécurisant qui lui permet de développer ses compétences physiques, affectives, manuelles et intellectuelles, ses contacts sociaux et son autonomie.

Pour ce faire, nous adaptons, pour chaque enfant et en fonction de ses besoins et compétences spécifiques, les aides, soutiens, activités et matériels afin de lui permettre de se développer au mieux de ses capacités. Chaque enfant doit pouvoir bénéficier de tout l'apport disponible, tant en termes humains que matériels.

5. Autonomie

Les soins apportés aux enfants assurent leur bien-être et leur confort. Notre volonté est que ces temps de soins soient des temps agréables pour l'enfant. L'enfant, considéré comme une personne et acteur de son développement, pourra agir et développer son autonomie en passant par exemple de « je suis nourri » à « je mange seul » avec tout ce que cela implique au niveau confiance en soi, estime de soi.

Pour favoriser cette prise d'autonomie, il est important, très tôt, de considérer l'enfant comme acteur de son développement en :

- le regardant, lui parlant pour l'impliquer dans l'acte qui va être posé
- en lui montrant le matériel nécessaire, les jeux...
- en lui permettant de réaliser l'action en fonction de ses compétences acquises (ex : il ne sait pas encore manger entièrement seul mais peut tenir une cuillère et avaler quelques bouchées seul tandis que la professionnelle lui donne le reste du repas avec une autre cuillère).

L'enfant a besoin d'expérimenter seul, en toute sécurité et avec plaisir, différentes situations afin d'accumuler des expériences, afin d'acquérir, progressivement, de nouvelles compétences motrices, intellectuelles, verbales ou d'autonomie.

6. Socialisation

Les interactions constantes des enfants les uns avec les autres ou avec les adultes leur permettent de faire l'apprentissage de la vie sociale.

Avant de pouvoir s'intégrer et de faire partie d'un groupe, le jeune enfant a besoin de sécurité, tant physique qu'affective. Le bébé a besoin de découvrir son corps, son environnement, de se sentir en confiance et en sécurité avant de s'ouvrir au monde extérieur. Il nous paraît important que chaque enfant se sente reconnu en tant que personne mais aussi, au fur et à mesure de son développement, en tant que membre d'un groupe.

L'aménagement de l'espace va leur permettre de se retrouver par groupe d'enfants ayant des compétences psychomotrices similaires. Chaque enfant pourra progressivement comprendre les petites règles de la vie sociale, va petit à petit trouver sa place dans le groupe, va apprendre à respecter les autres membres de ce groupe. Les professionnelles de la Crèche jouent aussi un rôle dans le développement de la socialisation, en soutenant les capacités des enfants à interagir, à gérer les conflits. L'objectif étant de favoriser les interactions constructives entre enfants.

Les règles de vie sont introduites progressivement, en nombre limité et en tenant compte du développement physique, mais surtout psychique et social de chaque enfant.

Remarque : Pourquoi l'intégration d'enfants « à besoins spécifiques »

La Crèche est un lieu ouvert à chaque enfant, quelles que soient ses habiletés, ses difficultés, ses « différences ». Nous voulons inscrire notre projet dans une politique d'intégration au sens large, de protection de l'enfant et d'égalisation des chances de chacun.

L'intégration des enfants dits « différents » dans nos lieux d'accueil est, pour ces enfants, un premier pas vers une intégration sociale dans un milieu qui, tout en reconnaissant et en tenant compte de leurs différences, les accueille et les intègre au même titre que tout autre enfant.

Egalisation des chances

L'intégration dans un groupe d'enfants stimule l'enfant « différent » à s'ouvrir au monde, à bouger, à échanger, à expérimenter différentes situations. L'enfant « différent » sera tiré par le groupe dans tous les domaines de développement. Bien entendu, en fonction de ses difficultés et de son projet personnalisé, une aide spécifique devra ou pourra lui être apportée. Cependant l'expérience montre que le contact avec d'autres enfants favorise l'émergence de nombreux apprentissages et surtout permet, par des comportements d'imitation principalement, à des enfants en difficultés, d'évoluer de manière tout à fait positive.

Par ailleurs, la vie en commun avec un enfant différent est pour le groupe une situation où dès le plus jeune âge, il peut faire l'expérience de la différence, de la complémentarité et sûrement de la tolérance, dans une structure où la performance n'est pas encore synonyme de réussite individuelle.

Il en va de même pour les parents des enfants. Dès la première visite de la crèche, les parents sont informés de notre spécificité d'accueil d'enfants « à besoins spécifiques ». Par la suite cependant, une explication claire peut être donnée par les professionnels de façon à relativiser les peurs légitimes qui peuvent être verbalisées par les parents des autres enfants et permettre une tolérance face à cet enfant « différent ».

Chaque projet d'intégration est bien entendu réfléchi préalablement tant avec le médecin qu'avec les professionnelles de la Crèche. Il nous faut en effet nous assurer que nous pourrions apporter à cet enfant la sécurité, le bien-être, l'encadrement et les stimulations dont il a besoin.

II. Enfants- professionnelles

La relation qui lie la professionnelle et l'enfant est une relation affective forte mais qui est, et doit rester, d'ordre professionnel. La vie en collectivité n'empêche pas le développement d'une relation privilégiée entre l'enfant et un membre du personnel qui pourra devenir une personne de référence pour cet enfant. L'organisation avec puéricultrices de référence va favoriser une connaissance et une relation réciproque forte entre l'enfant et la professionnelle. L'enfant pourra se sentir écouté, encadré, compris dans ses besoins et reconnu dans ses compétences.

Toutes les professionnelles et plus spécifiquement la puéricultrice de référence interagissent, jouent avec l'enfant en ayant comme priorité d'action le bien-être physique et psychique de cet enfant. Pour aider les professionnelles dans leur relation avec l'enfant, plusieurs soutiens sont proposés :

1. L'observation
2. Formation professionnelle
3. Réunions d'équipe
4. Stagiaires

1. L'observation

L'observation est la base de toutes nos actions puisqu'elle permet de mieux cerner, comprendre et interpréter les (ré)actions de l'enfant.

L'observation de chaque enfant est nécessaire afin d'essayer de comprendre comment l'enfant réfléchit, fonctionne, quels sont ses intérêts, ses compétences, ses habiletés. Les professionnelles observent les enfants sans idées préconçues.

Ainsi nous reprenons les différents domaines de développement (sommeil, alimentation, jeux et activités, propreté sphinctérienne, communication-langage, socialisation...) et, nous en faisons un résumé qui est consigné tous les deux mois dans le cahier de communication de l'enfant. Ceci permet un échange de point de vue avec les parents.

Une observation de l'enfant permet aussi à la professionnelle de répondre aux interpellations de l'enfant, à ses besoins de sécurisation, à son évolution développementale.

Cette observation va aussi permettre

- de percevoir l'enfant comme un être « compétent » : le professionnel a la responsabilité de rechercher et de reconnaître les habiletés de chaque enfant dans la mesure du possible et de l'aider à se développer au maximum.
- d'éviter les étiquettes et les stéréotypes par rapport aux enfants et aux familles

2. Formation professionnelle

Les professionnelles, outre leur formation initiale, se voient proposer des formations continuées dans des domaines ayant rapport direct avec leur pratique de terrain (ex : l'observation, l'aménagement de l'espace, l'accompagnement des stagiaires, la réanimation pédiatrique, l'accueil des enfants « à besoins spécifiques », la communication, l'aménagement de l'espace).

Une réflexion régulière sur le projet pédagogique, sur les conceptions que nous avons de notre travail, des critères de qualité de celui-ci, permet progressivement aux personnes de se former, de chercher des informations à l'extérieur et de les adapter à notre réalité de terrain.

Des formations sont proposées annuellement aux professionnelles en fonction de leurs besoins, de leurs intérêts, de leurs difficultés. Ces formations, conjuguées avec les réunions d'équipe, permettent, au fil du temps, de revoir notre projet pédagogique, de l'adapter en tenant compte des spécificités de la population accueillie mais aussi de l'évolution des connaissances sur le développement, les besoins et les compétences des enfants

3. Réunions d'équipe

Les réunions d'équipe sont des temps où les professionnelles peuvent échanger sur leurs pratiques de terrain, peuvent discuter de leurs stratégies éducatives, des activités proposées, des difficultés rencontrées. Nous organisons, une fois par mois des réunions de concertation rassemblant toutes les professionnelles travaillant au sein de la Crèche. Ces réunions sont scindées en deux temps : un temps d'échange sur le quotidien, de manière à informer tous les membres de l'équipe des événements, décisions et implications liées à l'asbl, un second temps visant une thématique de réflexion choisie par les membres de l'équipe. Ces réunions sont gérées et animées par la directrice de l'asbl, psychologue de formation.

4. Stagiaires

La crèche accueille des stagiaires de diverses formations et de diverses écoles (puériculture, assistante sociale, infirmière, psychologue)

Notre volonté est un accueil des stagiaires aussi riche que possible. Nous définissons clairement avec la stagiaire et son responsable de stage les modalités du stage, et ce tant en termes de gestes techniques à produire qu'au niveau de sa relation avec les enfants. Un fascicule d'information aux stagiaires est remis à chacun en accompagnement du projet pédagogique et du règlement d'ordre intérieur.

Nous limitons le nombre de stagiaires, à deux, grand maximum, par groupe (idéalement une seule). Chaque stagiaire est attaché à un groupe qu'il/elle accompagne tout au long de son stage. Il/Elle s'occupe aussi plus spécifiquement d'un petit groupe d'enfants. Il/Elle est toujours accompagné par un professionnel de la crèche qui apporte conseil, aide mais aussi assure la sécurité et le bien-être de tous.

III. Parents – professionnelles

Le milieu d'accueil s'engage à respecter tous les parents et à veiller à ce que les moyens mis en œuvre pour l'information et la communication soient adaptés à tous. Notre volonté est que la Crèche soit un lieu ouvert aux parents et pour cela il est nécessaire que l'ouverture et la transparence soient des priorités d'action. Nous ne voulons nullement nous substituer aux parents, nous souhaitons un travail en complémentarité. L'objectif de notre projet est de permettre aux parents de participer à la vie de leur enfant tout en travaillant sereinement, de leur proposer des temps d'échanges réguliers. Ces temps d'écoute et d'échange nous paraissent primordiaux parce qu'ils nous permettent à tous, parents et professionnelles, de travailler de concert dans la recherche de ce qui peut convenir à cet enfant-là, à ce moment là.

L'enfant vit et fait des expériences dans plusieurs milieux de vie et, notamment auprès de ses parents et à la Crèche. Il est vraiment important et nécessaire qu'un échange ait lieu, de manière régulière, sur le vécu de l'enfant dans son cadre familial, sur ses expériences et ses relations sociales en famille (tout en laissant la liberté aux parents d'aborder les aspects familiaux qu'ils jugent intéressant à communiquer). Ceci nous permettra de développer des liens maison-famille-Crèche et, ainsi, d'assurer une certaine continuité et cohérence dans ce qui peut être proposé à l'enfant. La vie familiale de l'enfant est un facteur très important à échanger avec les parents si nous voulons favoriser chez l'enfant, son épanouissement global.

Ces temps d'échange aussi sont très importants lors des périodes de passage de groupe. Ainsi, quel que soit le changement auquel l'enfant va être confronté, il est important que nous puissions le préparer, l'amener progressivement et, surtout, intégrer les parents dans ce passage.

Plusieurs temps d'échange sont prévus :

1. Lors de l'inscription de l'enfant

Le premier contact est pris avec les parents afin de spécifier leur demande, de définir leurs besoins et de convenir, ensemble, d'une proposition d'accueil adaptée.

Les groupes sont constitués d'enfants ayant maximum 4 mois d'écart entre le plus jeune et le plus âgé. Les inscriptions se font durant les premiers mois en spécifiant aux parents les priorités d'accueil que sont les nôtres (frères et sœurs d'enfants fréquentant la crèche, enfants dits « à besoins spécifiques », enfants de la commune de Sprimont, autres enfants).

Dès réception de la demande, analyse est faite des possibilités de réponse de la structure. Si un accueil est possible, les parents sont invités à visiter la Crèche.

Ils sont alors reçus par la directrice qui, après une visite de la crèche, leur remet une copie du règlement d'ordre intérieur et du projet pédagogique, expose oralement le contenu de ces documents et répond aux questions et interrogations des parents. Un délai de quinze jours de réflexion est alors proposé après quoi, si les parents confirment leur désir d'inscription, un contrat d'accueil est rempli, en commun.

2. Familiarisation

Les parents sont invités à contacter l'infirmière de la Crèche dans le mois qui précède l'entrée effective de leur enfant à la Crèche et ce, afin de fixer, ensemble, les modalités pratiques de la période de familiarisation de leur enfant à cette nouvelle structure. Les familiarisations débutent toujours après une période de vacances (jamais durant les vacances) et sont proposées sur une durée de deux semaines (prolongation possible en fonction des besoins, vécus et ressentis de l'enfant et de ses parents)

La période de familiarisation de l'enfant à la Crèche est une période cruciale tant pour l'enfant que pour sa famille ou pour les professionnelles. Il est important que les parents soient en confiance avant de laisser leur enfant seul. L'équipe sera donc particulièrement soucieuse de ces moments de familiarisation. Un parent détendu qui a trouvé des réponses à toutes ses questions dépose le matin un enfant détendu qui est prêt à passer une bonne journée.

Ce temps est prévu, préparé, pensé et mis en place pour que les intervenants apprennent à se connaître, à échanger sur le développement, les habitudes de vie, les besoins et les intérêts de l'enfant.

La familiarisation est un moment essentiel pour permettre :

- A l'enfant de faire connaissance avec son nouveau lieu de vie (organisation du temps et des lieux), les autres enfants et sa puéricultrice de référence. Progressivement il pourra se détacher de ses parents pour entrer en contact, en échange, en interaction, puis dans une situation de plaisir tant avec les adultes qu'avec les autres enfants.
- A la puéricultrice de référence et à sa collègue du même groupe de faire la connaissance de l'enfant et de la famille, d'obtenir des informations sur les rituels de l'enfant : habitude d'endormissement, heures des repas...
- Aux parents de faire connaissance avec la structure de la Crèche, avec les autres enfants, les autres familles et avec l'équipe.

Cette période de familiarisation est très importante pour tous et aide considérablement à la bonne intégration de l'enfant à la Crèche. Elle est variable et modulable en fonction de chaque situation de vie mais certains principes sont, pour nous, fondamentaux :

- Cette période de familiarisation se déroule sur deux semaines ; l'enfant vivant, à la crèche, différents temps (jeux, repas, sieste). L'enfant et ses parents pourront, de ce fait, côtoyer les puéricultrices et les enfants qui seront effectivement présents et en contact direct avec eux par la suite.
- Les parents sont invités à être présents, au minimum lors des deux premiers jours d'intégration ainsi que lors du bilan d'entrée (auprès du médecin). Ils pourront ainsi échanger de vive voix avec le personnel d'encadrement et compléter avec l'infirmière le questionnaire d'habitudes de vie (qui sera accessible à toutes les professionnelles en contact avec l'enfant), le questionnaire médical, différents documents nécessaires à l'inscription ; ils recevront des explications quant aux documents à compléter dans le cadre du calcul du coût de la journée d'accueil (participation financière des parents).

Par la suite, nous déciderons ensemble des modalités pratiques et des horaires de familiarisation.

- L'évaluation de cette familiarisation se fera avec les parents sur des critères tels que le comportement de l'enfant dans la Crèche, son attitude face à la séparation et au retour des parents, son sommeil, ses repas, ses jeux.

Les sentiments des parents seront aussi pris en compte afin de cerner la manière dont ils se sentent, leurs difficultés face à la séparation, les solutions que nous pouvons proposer pour diminuer ces difficultés...

Ensemble, avec les parents, nous déciderons s'il est nécessaire de poursuivre la familiarisation, de la repenser ou si, au contraire, l'intégration de l'enfant à la Crèche paraît en bonne voie. Une observation continue de l'enfant dans le temps permettra aussi de cerner la qualité de cette intégration, de pouvoir éventuellement déceler des difficultés, et de pouvoir, avec les parents, réajuster les aménagements en cas de besoin.

Nous insistons aussi sur l'importance, pour les parents, de participer à la première visite médicale programmée par l'infirmière et le médecin de l'ONE.

Toute demande d'accueil d'urgence pourra être étudiée en fonction de l'évolution des demandes et présences des autres enfants, de la situation de l'enfant considéré.

3. Le matin et le soir

Des contacts entre parents et professionnels vont être menés lors de chaque journée de vie de l'enfant dans la Crèche.

L'accueil se fera le matin en fonction des arrivées des enfants (si possible, au plus tard à 9h30 pour le groupe des grands qui réalisent activités et bricolages le matin). Le retour en fin de journée, à nouveau en fonction des horaires des parents (les parents pourront noter l'heure prévue du retour de leur enfant dans le cahier de communication de ce dernier). Afin de permettre à l'enfant de se sentir en sécurité, il est important que les parents et les professionnelles prennent le temps d'échanger. Cela permet aux parents de se sentir compris et écoutés, de pouvoir confier leur enfant en toute sécurité ; cela permet aux professionnelles d'accueillir l'enfant en lui conservant son rôle central ; cela permet à l'enfant de comprendre que l'on parle de lui (et donc, que l'on est soucieux de son bien-être)

Les parents sont invités (à condition de mettre des surchaussures) à se rendre dans les espaces de vie de l'enfant. Ils sont aussi autorisés à interagir avec un autre enfant que le leur, à condition que ce soit l'enfant qui ait fait le premier pas. Par contre en ce qui concerne la mise en place de limites et le règlement d'un conflit entre enfants, seules les professionnelles de la Crèche sont habilitées à le faire au sein de la structure.

Toujours au sein de la Crèche, les parents gardent, bien entendu, leur responsabilité dans le maintien du cadre et des limites, imposés à leur propre enfant, mais toujours dans le respect du règlement d'ordre intérieur.

Nous souhaitons un véritable échange avec les parents, y compris en ce qui concerne les pratiques éducatives. Nous sommes prêts à adapter certaines pratiques pour favoriser le bien-être de l'enfant et viser une cohérence éducative, pour peu que cela ne perturbe pas fondamentalement le fonctionnement de la Crèche et que cela soit positif pour l'enfant lui-même.

Notons qu'en cas de divergence importante, il sera fait référence au règlement d'ordre intérieur et au projet pédagogique. Une concertation pourra alors avoir lieu entre la direction et les parents.

4. Via le cahier de communication

Ce cahier de communication sera la base écrite de toutes les interactions entre chaque famille et les professionnelles de la Crèche. Ce cahier peut être décoré par les familles de manière à ce qu'elles puissent se l'approprier.

Lors de chaque journée de fréquentation de l'enfant seront consignées dans le cahier les données de nursing (horaire et temps de sommeil, repas, nombres de changes, soins donnés.). Bref, un reflet succinct de sa journée à la Crèche.

Nous insérerons dans le cahier les rapports d'observation rédigés tous les deux mois par les puéricultrices.

Les observations relevées par les puéricultrices y seront majoritairement consignées, sachant que les prénoms des autres enfants n'y seront repris que lors d'échange ou d'expériences de vie particulièrement positives et marquantes avec l'enfant.

5. Lors de rencontres formelles

Sur simple demande des parents nous pourrions mettre en place des rencontres rassemblant, autour du même enfant, la puéricultrice de référence, les parents, la directrice et, en cas de besoin, l'infirmière ou l'assistante sociale. Cette rencontre sera l'occasion de faire le point sur le développement de l'enfant, sur ses compétences et difficultés, sur les aménagements prévus, les changements apportés, sur le vécu des parents et des professionnelles de la Crèche, sur d'éventuels questionnements spécifiques.

En ce qui concerne les enfants dits « à besoins spécifiques », nous avons des réunions avec les professionnels extérieurs qui sont en contact avec cet enfant (rééducateurs, aide précoce...). La fréquence et les modalités pratiques de mise en place de ces réunions dépendent fortement des situations et des possibilités de chaque intervenant.

6. Secret Professionnel

Les données privées (à l'exception, en cas de divorce, des droits de garde...) ne doivent pas être connues des membres de notre équipe d'encadrement.

Si certaines informations sont cependant utiles (difficultés financières, médicales...), seule la directrice (et, en fonction des difficultés, l'assistante sociale ou l'infirmière) doit disposer de l'information afin, au mieux, d'adapter les paiements, les fréquentations ou de pouvoir proposer les aménagements nécessaires.

En cas de suspicion de maltraitance ou de mauvais traitement, les parents seront, dans un premier temps, convoqués par la directrice et l'assistante sociale pour échanger sur les aides possibles à apporter à l'enfant et à sa famille. Si les faits nous paraissent trop graves, nous ferons immédiatement appel à SOS enfants et/ou au SAJ.

IV. Vécu de l'enfant à la Crèche

1. Le vécu de la séparation

Lors de l'accueil, les puéricultrices et plus spécifiquement la puéricultrice de référence prennent le temps d'échanger avec les parents, mais aussi, et surtout, d'accueillir l'enfant, de lui permettre de prendre ses marques et de se sentir en sécurité. Nous pouvons aussi, en collaboration avec la famille, proposer un petit rituel (bisous, faire « au-revoir » par la fenêtre...) sécurisant pour l'enfant.

La puéricultrice de référence reste plus présente auprès de l'enfant, verbalise le départ et rassure l'enfant quant au retour de ses parents et à la journée qu'il va pouvoir passer à la « Crèche ». Elle permettra aussi l'expression libre des émotions de l'enfant, tout en lui permettant, par des jeux ou des contacts sociaux, de passer à des émotions plus positives dans la suite.

Nous demandons à chaque famille de fournir un (et un seul) doudou à l'enfant, qui lui permettra de trouver un point d'ancrage avec la maison, de sentir les odeurs familières. Ce doudou se trouvera dans le sac de l'enfant et viendra et repartira avec l'enfant tous les jours.

En ce qui concerne les doudous :

- Les enfants qui ne se déplacent pas gardent leur doudou près d'eux.
- Lorsque les enfants commencent à se déplacer, principalement chez les moyens, ils gardent leur doudou près d'eux mais lorsque celui-ci « traîne », il peut être rangé par l'adulte, soit dans les pochettes, soit dans le casier de l'enfant. L'enfant peut alors le demander à tout moment de la journée et il le lui sera rendu.
- Lorsque les enfants sont chez les grands, ils ont d'office leur doudou pour dormir et peuvent en disposer lorsqu'ils le demandent en journée pour calmer un chagrin, apaiser un mal-être... Cependant il est proposé à l'enfant de s'asseoir avec son doudou un petit moment pour se poser, après quoi il remet son doudou dans son casier ou dans la pochette et repart jouer.

Quant à la sucette (dans le cas où l'enfant en a une, ce qui n'est nullement une obligation),

- Un enfant ne peut aller dormir avec une sucette munie d'une attache-sucette. Dans ce cas, nous demandons aux parents de fournir une sucette libre, placée dans une boîte qui restera dans le casier de l'enfant.
- elle est laissée à l'enfant chez les bébés et chez les moyens (sauf si elle « traîne » auquel cas elle est rangée jusqu'à ce que l'enfant la demande à nouveau),
- elle est remise aux « grands » en cas de besoin (chute, .. en début et fin de journée). Les grands ont aussi leur sucette pour la sieste mais nous essayons, lors des activités, de proposer à l'enfant de poser sa sucette dans les pochettes ou dans son casier de manière à participer plus activement à ce qui lui est proposé et de pouvoir mieux communiquer.

Pour le bien-être des enfants, nous ne souhaitons pas que les parents viennent (par exemple sur le temps de midi), faire coucou à leur enfant. Une nouvelle séparation serait, à nouveau, cause de déchirement et de pleurs.

2. La répartition des enfants en « groupes »

Les enfants sont, comme nous l'avons souligné ci-avant, considérés en tant que personnes à part entière. Nous tenons compte, autant que faire se peut, du développement, des compétences et des besoins de chacun pour essayer de proposer des stimulations les plus adaptées possibles, les situations de vie les plus sécurisantes, les encadrements et activités les plus riches.

Comme nous l'avons signalé ci-avant, les enfants sont répartis en 6 groupes d'âge. L'objectif est que, compte tenu des horaires de chaque enfant et dans le respect de ceux-ci, le groupe compte, chaque jour, un maximum de 6-7 enfants présents.

Chaque groupe est encadré par une puéricultrice de référence qui suivra son groupe d'enfants tout au long de son passage à la crèche.

Les enfants se retrouvent, à deux groupes à la fois, dans le même espace (bébés, moyens, grands) Trois fois par an (janvier, après Pâques, septembre), les groupes d'enfants « montent » et se voient proposer des lieux d'accueil ou des stimulations adaptées à leur évolution psycho-motrice.

Les lieux sont répartis en trois espaces d'accueil aménagés en fonction du développement de l'enfant :

- Le groupe «bébés» accueillera plus spécialement les enfants les plus jeunes : bébés jusqu'aux petits qui commencent à se déplacer aisément, à explorer en bougeant, en débutant la marche. Au niveau psychologique, ce groupe compte des bébés très dépendants de l'adulte jusqu'aux enfants capables de mieux se distancier de l'adulte. Les locaux seront aménagés en module-parc, coin sensoriel, en tapis d'éveil et jeux doux, en coin permettant des découvertes calmes des jeux.
- Le groupe « moyens » accueillera les enfants qui, au niveau moteur, se déplacent avec une relative aisance, quelle que soit la manière dont ils se déplacent. Ces enfants sont aussi moins dépendants de l'adulte et osent partir à l'exploration de l'environnement. Ils se verront proposer des activités motrices : mousses, parc à boules, premiers jeux à escalader, déambulateur, premiers jeux de dinette..... Les enfants apprendront progressivement à devenir plus autonomes au niveau moteur mais aussi au niveau des manipulations et des repas
- Le groupe « grands » accueillera les enfants qui marchent, qui sont aptes aux découvertes motrices plus complexes et qui pourront commencer les activités plus autonomes, les premiers jeux d'apprentissage et de découverte.

Le passage d'un groupe à l'autre se fera à trois moments différents de l'année, après une période d'adaptation progressive qui prendra environ 2 semaines. Ainsi l'enfant aura-t-il le temps de s'habituer à son lieu de vie, de se voir proposer diverses activités adaptées à son développement et à ses besoins et ce, avant de passer dans un lieu permettant d'autres approches.

En ce qui concerne les enfants « à besoins spécifiques » (dans ce cas-ci, tout enfant qui présente, pour une raison ou pour une autre, une nécessité d'adaptation quelconque), les passages de groupe se feront en concertation avec tous les intervenants oeuvrant auprès de l'enfant (parents, puéricultrices, professionnelles rééducateurs...) et en fonction de l'intérêt que l'enfant peut trouver dans ce changement de groupe, sans prise en compte systématique de son développement moteur ou alimentaire.

La transition d'un groupe à l'autre est mise en place progressivement via des contacts ponctuels en étant toujours accompagnés de leur puéricultrice de référence

Concrètement, la journée sera approximativement organisée comme suit (aménagements possibles en fonction du nombre d'enfants présents, des impondérables..) :

- 7 h : ouverture d'un groupe d'accueil : les « petits ». Tous les enfants sont accueillis dans ce groupe et y restent jusqu'à 8h00 environ, heure à laquelle les grands et les moyens retournent dans leurs locaux respectifs
- 7h30-8h : arrivée de deux puéricultrices des deux autres groupes
- 8 h : les grands et les moyens se rendent dans leurs locaux respectifs (cette heure est avancée si le nombre d'enfants est trop important). Les enfants peuvent déjeuner jusque 8h30.
- 9h-10h : arrivée des autres puéricultrices ce qui permet à chaque groupe d'être encadrés par deux professionnelles
- A partir de 11h : repas de midi
- Journée en trois groupes distincts avec échanges à certains moments en fonction des activités de la journée
- A partir de 15h : goûter
- 15h30-17h : les puéricultrices ayant travaillé le matin retournent. Chaque groupe continue de fonctionner avec une puéricultrice responsable
- 17h45 : nous demandons aux parents de venir rechercher leur enfant au plus tard à cette heure de manière à ce que nous puissions échanger avec eux sur le vécu de journée et à ce que le retour se fasse le plus sereinement possible.
- 18 h : fin de journée pour tous

3. L'expression des émotions

L'enfant doit pouvoir exprimer librement ses émotions, que celles-ci soient positives ou négatives. Progressivement cependant, il va intégrer certaines règles de vie qui lui permettront une expression des émotions adaptées aux situations rencontrées.

Le petit enfant a besoin, dans un premier temps, de pouvoir différencier son ressenti, son vécu. Il exprimera dans un premier temps deux sensations spécifiques, le bien-être et le mal-être. Progressivement, il apprendra à exprimer des émotions plus différenciées (joie, colère, tristesse, peur, frustration, mal.....). Nous visons clairement la construction de ces capacités de différenciation et d'expression des émotions.

A nouveau, l'observation de l'enfant va nous permettre de mieux cerner, comprendre et accompagner son ressenti.

Ensemble avec les familles, nous pourrons chercher comment amener l'enfant à évoluer 1) vers un bien-être lors de son intégration chez nous et 2) vers des capacités de faire face aux ressentis plus « négatifs ».

Le fait d'observer l'enfant et de prendre du recul par rapport à ce qui est vu, va aussi favoriser une prise en compte plus globale des émotions de l'enfant, sans dramatiser ni renforcer l'enfant dans l'expression de ses émotions négatives.

Tout contact avec l'enfant se fera idéalement dans le calme, en considérant réellement l'enfant comme partenaire du vécu et de l'échange et en lui expliquant que nous avons perçu son émotion et la manière dont nous pensons qu'il serait intéressant de réagir

(ex : un enfant triste du départ de ses parents, nous lui parlons, utilisons éventuellement le support d'un doudou pour apprendre à l'enfant à surpasser sa tristesse et à envisager le journée de manière positive).

4. Les interactions

4.1 Entre enfants

Notre volonté est de laisser une liberté certaine aux enfants en termes d'interactions. Nous leur laissons les choix de leurs interactions. Nous renforçons les interactions positives des enfants et en cas de dispute notre action se borne, dans un premier temps à observer la manière dont les enfants agissent ensemble par rapport à ce conflit et, le cas échéant, à être médiateur de ce conflit tout en favorisant l'intervention et l'action des enfants dans sa résolution.

Par contre les adultes seront très clairs par rapport au cadre de vie et aux limites lorsqu'il s'agit d'agressions. Nous visons très directement un respect de l'intégrité physique de chacun et le cadre sera alors rappelé à l'enfant qui ne respecterait pas la règle.

Nous visons l'autonomie sociale des enfants (qu'ils puissent progressivement trouver une place dans le groupe et résoudre, ensemble, les petits conflits), nous pourrions proposer des activités sources d'échanges et d'interaction entre enfants et pourront, lorsque les enfants le souhaitent, participer à leurs activités.

4.2 Encadrantes - enfants

Les interactions entre les professionnelles et l'enfant visent à favoriser dans un premier temps le sentiment de sécurité et de bien-être de l'enfant. Une fois bien dans sa peau, l'enfant pourra explorer le monde et découvrir son environnement.

Outre les moments de soins et de repas, dont nous avons déjà parlé, les interactions enfant-adulte vont aussi se dérouler dans des moments de jeux, libres ou semi-structurés.

Lorsque les enfants jouent, les professionnelles s'efforcent d'offrir une présence rassurante. Mais elles sont aussi des observateurs participants puisque, bien que conscientes de l'importance de laisser, à certains moments, les enfants réaliser seuls des expériences et découvertes, elles savent aussi qu'il est parfois important de donner à l'enfant le coup de pouce nécessaire pour le motiver face à une activité, pour lui donner de nouvelles idées, pour suggérer une réflexion. Le but des professionnelles n'est nullement de faire à la place de l'enfant mais bien d'être un soutien lors de certains temps de jeux.

Ceci est d'autant plus vrai avec des enfants « à besoins spécifiques » qui ont, souvent plus que d'autres, besoin de se voir proposer des situations, des choix d'activités, des aides afin de se montrer dynamiques et d'évoluer dans leur connaissance du monde.

Les enfants, quels que soient leur âge, sont libres de participer aux activités proposées. Notre volonté est de permettre à tous de participer tout en leur laissant le choix de refuser. La découverte libre des jeux est privilégiée (dans un souci de sécurité bien entendu) avec, par la suite, présentation d'autres modalités possibles d'utilisation du matériel.

Les enfants de plus de deux ans se verront proposer des activités plus complexes et spécifiques (peinture, pâte à sel...).

Les puéricultrices adoptent, dans le cadre de ces activités, un rôle de porteur du projet, de stimulant de sa réalisation..... ceci tout en favorisant et privilégiant la liberté et la créativité de l'enfant.

L'enfant plus grand est encouragé à manipuler le matériel, à faire des choix, à planifier ses activités, à prendre des décisions, à réfléchir sur ses actions, à demander le soutien des adultes ou de ses pairs lorsqu'il en ressent le besoin. Il peut aussi, ensuite, en discuter.

D'une manière générale, l'adulte ne fait pas à la place des enfants. Il ne juge pas la réalisation mais au contraire soutien, encourage, aide, conseille. Il est disponible et attentif.

5. Les activités

Le rôle des professionnelles, outre le fait d'assurer l'intégrité et le bien-être physique de l'enfant, est d'être attentives à son développement psychique en mettant à sa disposition des jeux propices à son développement. Des activités variées et structurées seront proposées aux enfants, activités extérieures si le temps le permet ou intérieures.

Ces activités dépendront bien entendu de l'âge de l'enfant et de ses intérêts, de son rythme mais elles viseront toujours l'ouverture au monde extérieur, la curiosité, l'échange.

Chez les bébés des stimulations auditives, tactiles et visuelles seront proposées. Les enfants jeunes sont plus souvent mis dans le module-parc bébé pour les mettre en sécurité par rapport aux plus grands, ce qui leur permet de se mouvoir librement, dans le calme et en toute sécurité.

Plusieurs positionnements sont aussi possibles : couché dans le parc, dans le coussin en forme de citrouille, semi-couché avec des coussins. Les relax sont presque exclusivement utilisés pour favoriser la digestion.

Chez les plus grands seront envisagées en plus, des acquisitions en communication, autonomie, de motricité fine. Tous seront placés en situations favorisant l'éveil moteur et la socialisation.

Afin de répondre au mieux aux besoins des enfants, certaines activités seront fixées au jour le jour suite à l'observation des enfants lors des jeux libres. Notons aussi une réelle volonté d'individualisation de chaque enfant. Chaque enfant est perçu comme un être propre, différencié des autres, unique. Une place importante sera donnée aux « projets » de l'enfant. L'enfant sera libre d'explorer, d'observer, de résoudre des difficultés par lui-même.

C'est en expérimentant un nombre varié de situations que l'enfant apprendra à découvrir puis à connaître le monde qui l'entoure.

5.1. Matériel

Notre but est de fournir aux enfants de multiples occasions de s'épanouir, de découvrir, faire des choix, et de prendre des décisions.

Plusieurs coins seront proposés, en alternance et en fonction des divers groupes de façon à ce que les enfants puissent prendre des initiatives et choisir les projets qu'ils souhaitent mener. En fonction des groupes, nous avons pensé à certains aménagements plus spécifiques, sachant qu'une modularité est toujours possible et que les enfants des autres groupes d'âge peuvent, en fonction des moments de la journée et des activités pensées par les puéricultrices, profiter aussi du matériel installé dans un autre groupe que le leur :

a) groupe « bébés »

- module - Parc : utile pour les bébés, pour leur permettre d'observer leur environnement, d'écouter les stimulations auditives, d'expérimenter des situations dans le calme et la sécurité.
- Coin sensoriel
- Petits mousses de psychomotricité

- Tapis de sol et jeux 1^{er} âge permettant découverte du corps, sensorielle et motrice
- Etc...

b) groupe « moyens »

- parc à boules
- mousses de psychomotricité
- vélos
- tapis
- jeux de manipulation
- coin livres
- jeux de société simples
- jeux symboliques
- musique
- etc...

c) groupe « grands »

- ⊖ dans la salle des jeux moteurs
 - module de psychomotricité
 - vélo
 - ballon
 - bacs à sable et à riz
 - jeux moteurs divers
 - jeux de construction : où les enfants pourront inventer, construire, empiler, démolir...
 - déguisements : pour créer, inventer
 - jeux symboliques

- ⊖ dans la salle des jeux calmes
 - coin doux
 - coin bibliothèque : « lire » des livres, écouter des histoires
 - table pour jeux de société 1^{er} âge
 - premières activités de bricolage : peindre, gribouiller, coller, modeler, expérimenter...
 - coin musique : jouer des instruments, écouter des cassettes, chanter
 - jeux muraux de dextérité manuelle
 - etc...

Ceci en plus de l'aire de jeux extérieurs (terrasse + jardin) qui permettra aux enfants d'expérimenter les sorties, les découvertes de la nature, d'aller sur des jeux de type toboggan, balancelle, vélos.....

5.2. Horaire

Le respect du rythme nous paraît très important, surtout chez les enfants jeunes. Le rythme de chacun est pris en compte, tout au long de la journée. Nous devons cependant conjuguer à la fois notre respect du rythme de l'enfant et la gestion d'une structure collective avec tous les impératifs qui la caractérisent (en termes d'horaire de repas, de gestion du personnel...)

Plus l'enfant grandit, plus nous lui proposons des temps structurés. Notre volonté est le respect du rythme de chaque enfant. Nous apporterons donc toute la souplesse nécessaire à notre horaire, à nos activités...

Nous pensons cependant qu'une certaine régularité dans l'horaire quotidien offre une structure stable à l'intérieur de laquelle les enfants peuvent prendre des initiatives en toute sécurité, entreprendre des activités, y réfléchir, les modifier, les répéter et les poursuivre, tout en étant assurés de l'attention soutenue des puéricultrices et d'un cadre de vie sociale sécurisant. Nous proposerons donc à l'enfant, en fonction de son développement, de ses besoins, de son âge, une évolution vers la régularité des activités.

Notons cependant qu'à tout moment de la journée, l'enfant a la possibilité de participer à la vie du groupe ou de s'isoler un peu en jouant seul ou en se reposant, sous le regard bienveillant de l'adulte.

6. Cadre et limites

Dès le départ, nous avons aménagé l'espace de manière à limiter le nombre d'interdits. Ainsi :

- en ce qui concerne la sécurité par exemple (les prises électriques sont protégées, le matériel que nous ne souhaitons pas être utilisé par les enfants est hors de vue et d'atteinte...).
- des barrières sont installées devant les entrées des lieux que nous voulons rendre inaccessibles aux enfants
- des verrous sont installés sur les portes, limitant les essais de « fuite » intempestive
- le jardin est clôturé

En ce qui concerne les autres limites, certaines nous paraissent inflexibles et sont répétées régulièrement aux enfants :

- pas d'agression physique sur autrui
- pas d'auto-agressivité ou de mise en danger de sa propre personne

Pour le reste, nous tentons de limiter au maximum les interdits et d'amener progressivement les enfants à gérer les conflits entre eux. Chaque limite est expliquée et répétée à l'enfant en expliquant succinctement la raison de cette limite.

Pour ce qui est des comportements plus « dérangeants pour l'adulte » (doigt dans le nez, cracher...), les réactions de l'adulte vont dans le même sens qui est 1) de donner des explications du pourquoi cela nous dérange, 2) de renforcer l'enfant quand il n'émet pas le comportement et 3) éventuellement de lire des histoires, sur le sujet.

Pour tout ce qui est de l'ordre des apprentissages, nous visons prioritairement à positiver tout apprentissage et à viser de petites étapes d'acquisition. Ainsi nous travaillons, par exemple, le fait « d'utiliser les couverts » plutôt que « ne pas manger avec les doigts ».

7. Préparation et départ vers l'école

Progressivement les enfants plus âgés, en fonction de leurs intérêts, se verront proposer des activités proches des premières découvertes et manipulations proposées à l'école (bac à sable, à eau, peinture, pâte à modeler, photo à placer dans un espace choisi...). Les contacts sociaux entre plus grands seront privilégiés ainsi que la vie en groupe (tout en visant le respect du rythme de chaque enfant pris individuellement).

De même au niveau des lits, les enfants plus âgés se verront proposer des lit-couchette Wesco, lits qu'ils rencontreront vraisemblablement dans leurs écoles respectives. Ils auront ainsi la possibilité, au sein de la crèche, d'apprendre à s'endormir sur ces lits, à s'y reposer, à signaler adéquatement leur réveil, tout comme ils auront l'opportunité de le faire à l'école dans la suite.

Le passage vers l'école se fera en concertation avec les parents.

Une fois le grand jour arrivé, si les parents le souhaitent, ils peuvent apporter le goûter. Nous fêtons alors l'enfant et lui donnons un petit symbole personnalisé de sa vie à la crèche. Cette fête, tout comme les fêtes d'anniversaire, sera l'occasion, pour les parents qui le souhaitent et sans obligation aucune, d'apporter un petit plus (gâteau, gaufre, crêpe...). Ces aliments doivent provenir du commerce et comporter une inscription de date de péremption. Ces moments sont les seuls où nous acceptons la nourriture extérieure à la crèche.

Une attention toute particulière sera portée aux autres enfants du groupe qui, bien que gardant des repères stables peuvent se poser des questions et éprouver des émotions variées face au départ d'un ou plusieurs autres enfants.

Les enfants qui rentrent à l'école peuvent, par la suite et de manière personnalisée, participer aux activités extra-scolaires et aux stages que nous organisons.

V. Hygiène de vie et soins de santé

Hygiène

L'hygiène est essentielle à la Crèche pour prévenir les maladies des enfants ; le personnel veille en permanence à l'hygiène et à l'aménagement des locaux afin d'assurer une qualité maximale de vie. Aussi, l'aménagement des pièces, le matériel et le recouvrement des murs et de sol sont-ils pensés en matières faciles d'entretien. Les locaux sont entretenus chaque jour et un nettoyage en profondeur se fait de manière hebdomadaire.

Propreté sphinctérienne

L'apprentissage de la propreté sphinctérienne est réalisé en collaboration avec les parents et en concertation régulière avec eux.

Nous demandons aux parents de fournir des vêtements de rechange dans le sac de leur enfant, ces vêtements retournent à la maison en fin de journée avec le sac. Attention cependant que l'enfant grandit rapidement et donc de bien penser à mettre des vêtements de taille adaptée.

Durant cet apprentissage cependant nous demandons :

- que l'enfant porte un lange le matin en arrivant et ce, jusque 8h30
- une fois les enfants répartis dans leur groupe, les enfants qui apprennent l'utilisation du pot se voient enlever leur lange et sollicités régulièrement (soit conduits sur le pot, soit stimulés par des demandes verbales) à aller sur le pot
- nous proposons le pot et ne l'imposons pas

Sommeil

Nous avons aussi, en équipe, réfléchi aux temps de sieste et de sommeil et ce, à nouveau afin d'avoir une cohérence d'équipe et un discours commun auprès des parents

- chez les bébés : les enfants sont mis au lit en fonction de leurs besoins, aussi souvent que nécessaire. Nous avons décidé de réveiller l'enfant qui mange la purée de légumes au maximum à 13h30 pour prendre son repas de midi et au plus tard à 16h30 pour débiter son goûter. Ceci afin d'une part que l'enfant ne soit pas trop décalé par rapport à la vie familiale mais aussi que nous puissions, au sein de la crèche, lui donner son repas dans les meilleures conditions (après 17h une seule puéricultrice chez les bébés qui effectue les retours et donne les derniers biberons)
- chez les moyens : les siestes sont aussi fonction de la demande mais les enfants étant plus grands, elles sont plus souvent ciblées à une le matin et une l'après-midi. Les heures maximales de repas de midi et de goûter sont les mêmes que chez les bébés
- chez les grands : les enfants dorment majoritairement l'après-midi mais peuvent, s'ils en ressentent le besoin, faire une sieste le matin. Nous les réveillons au plus tard à 11h30 pour le dîner et à 15h30 pour leur goûter.

Alimentation

Une attention toute particulière est accordée au choix et aux règles d'hygiène concernant les repas. Le dîner est concocté par un cuisinier diplômé qui travaille à « l'Hospitalité » à Banneux, qui établit les menus avec notre infirmière, participe à toutes les formations AFSCA et ONE sur le sujet de l'alimentation en milieu d'accueil.

Les menus sont affichés en début de semaine. Toute l'alimentation est fournie par la crèche, à l'exception des aliments de régime (actés par une prescription médicale) et du lait (la crèche fournit une sorte de lait mais ne peut répondre aux besoins, souvent très différents, de tous les bébés).

En ce qui concerne les goûters, les enfants de moins de 18 mois reçoivent d'office une panade de fruits (sauf prescription contraire) ; les plus de 18 mois (environ) reçoivent des fruits en morceaux et une tartine, un laitage ou une collation qui est définie par l'infirmière en tenant compte des critères de l'ONE.

Une personne est responsable des achats et des préparations culinaires. Elle respecte des règles d'hygiène très strictes. Les repas sont pris en groupe, à l'exception des enfants qui dorment car il est important de respecter les rythmes propres à chacun. Ainsi une attention toute particulière sera apportée aux bébés et aux jeunes enfants afin de leur donner leur repas dans un respect très strict de leur rythme de veille-sommeil (avec des limites horaires définies ci-dessus)

Nous avons, en équipe, travaillé ce temps du repas en essayant d'avoir une stratégie cohérente au sein de l'équipe, une régularité qui permettait aux enfants de se sentir plus sécurisés puisque capables progressivement d'anticiper ce qui allait leur arriver.

De manière générale, nous respectons les choix alimentaires des parents (ex : nous ne déciderons jamais de manière unilatérale le passage d'une alimentation sans viande à une alimentation avec viande).

Dans le cas où, pour le bien-être de l'enfant et son évolution, nous pensons qu'il serait intéressant de varier son alimentation, nous en ferons part aux parents et si nécessaire, au médecin de notre structure afin que des décisions soient prises.

Nous respectons les choix religieux des parents (et pouvons, par exemple, ne pas donner de porc).

La règle est que les parents ne peuvent amener à la crèche aucun aliment ni boisson venant de l'extérieur. La crèche fournit toute l'alimentation de l'enfant pour sa journée. Cependant :

- pour les bébés :
 - o le premier biberon du matin doit être donné à la maison (pour le bien-être de l'enfant, pour favoriser la relation parent-enfant)
 - o les mamans ont l'opportunité d'amener des biberons de lait maternel, dans un sac isotherme, que nous conserverons au frigo (ou au congélateur le cas échéant) et donnerons en temps utile aux bébés.
 - o Nous proposons une marque de lait 1^{er} et 2^{ème} âge (l'infirmière est responsable du choix de ce lait en concertation avec les parents dont les enfants fréquentent le groupe des jeunes bébés). Dans le cas où un enfant devrait prendre une autre poudre de lait, les parents doivent apporter un sachet ou une boîte fermée de poudre de lait que nous donnerons alors à cet enfant uniquement.

En ce qui concerne le repas à proprement parler :

- pour tous, y compris les bébés plus âgés :
 - o les enfants de plus de 12 mois peuvent manger un déjeuner (tartines) à la crèche et ce, jusque 8h30 maximum.
 - o En ce qui concerne les allergies : toute allergie et/ou limitation alimentaire doit être actée par un certificat médical. Dans le cas où des aliments spécifiques devraient alors être donnés, ceux-ci doivent être apportés par les parents.
 - o La crèche fournit les tartines du matin, le repas de midi (purée de légumes, repas complet, ... fonction des âges) et le goûter.
- chez les bébés :
 - o En ce qui concerne les biberons, sauf cas particulier, nous respectons le rythme du bébé et souhaitons ne pas le réveiller pour manger. Un échange avec les parents sera mené au cas par cas en fonction des besoins spécifiques de chaque enfant.
 - o Un bébé qui réclamerait rapidement après son dernier biberon se verra, par diverses stratégies, proposer de patienter mais nous n'obligerons pas un bébé à attendre plus de 2h30-3h s'il marque clairement sa faim.
 - o Les premiers apprentissages de diversification alimentaires (panades de fruits ou purées de légumes) se feront chez les parents. Lorsque cet apprentissage est bien acquis à la maison, nous pourrons le débiter à la crèche.
 - o Lors de ces premiers moments, nous donnerons si nécessaire des compléments de lait aux enfants qui ne mangeraient pas assez d'aliments solides (attention les parents fournissent la poudre de lait sauf si l'enfant prend celle de la crèche)
 - o Les enfants se voient proposer de l'eau dans de petits biberons
- chez les moyens :
 - o les enfants apprennent progressivement à utiliser la cuillère et à boire au bec canard
 - o ils mangent jusqu'à ce qu'ils manifestent qu'ils n'ont plus faim

- nous proposons aux enfants de goûter les aliments mais ne les obligeons pas à manger
 - le passage vers une alimentation en morceaux se fera progressivement, en fonction de l'âge et du développement de l'enfant, en concertation aussi avec les parents.
- chez les grands (l'alimentation des grands a été énormément travaillée durant ces dernières années).
- les grands mangent en deux « services », avec leur puéricultrice de référence
 - ils se voient proposer l'entière variété de tout ce qu'ils peuvent avoir durant le repas considéré (ex : à midi ils reçoivent en même temps la soupe le repas, l'eau)
 - ils ne sont pas obligés de manger mais se voient proposer de goûter les aliments
 - nous leur laissons le temps nécessaire pour manger
 - l'enfant peut exprimer son envie d'avoir encore tel ou tel aliment en le demandant ou en acquiesçant lorsque l'adulte lui propose un aliment ; il peut aussi demander à être resservi (à l'exception de la viande et du poisson qu'il ne pourra, pour des raisons de santé, ne recevoir qu'une seule fois)
 - en ce qui concerne le goûter, les enfants a le choix entre ce qui lui est proposé (produits laitiers, tartines, fruits, ...)

Santé

Les enfants doivent être présentés à la consultation des nourrissons. Le médecin ONE référent de notre structure est le Dr Dessart médecin agréée par l'ONE.

Dans le cas où un enfant présenterait des signes de fièvre ou de maladie, nous contactons les parents afin de le leur signaler. Le médecin traitant peut, à la demande de parents, venir ausculter l'enfant à la crèche. Des règles précises sont établies en ce qui concerne les maladies nécessitant une éviction temporaire des enfants et sur la prise de médicaments (voir règlement d'ordre intérieur).

Sécurité

L'aménagement de la Crèche a été pensé en tenant compte des critères de sécurité fournis par l'ONE. Il en va de même pour le choix des jeux qui répondent aux normes européennes et des activités qui sont pensées en fonction de leur caractère non dangereux.

Les activités de découverte où un danger pourrait survenir (ex : jeux extérieurs) sont en permanence surveillées par un professionnel de façon à limiter les risques au maximum.

« Les Mouflets » asbl
 « Crèche »
 rue de l'Esplanade 19
 4141 Banneux
 Représentée par F. PAUWELS
 0495/ 85.30.07
 04/360.72.70
 lesmoufletsasbl@gmail.com
 Comptes :
 BE31 0682 3182 3155
 BE39 0013 9231 0819